

*Privilège—M. Robinson*

Les surveillants-chefs en cause ont comparu en groupe avec leur directeur devant le comité de la justice lundi matin. Ils n'étaient pas en mesure de faire alors des allégations de cette nature sans, autant qu'ils pouvaient en juger, mettre leur poste en danger.

Une preuve directe est évidemment toujours préférable. Le témoignage de quelqu'un qui a assisté à cette réunion serait préférable. Je prétends toutefois, respectueusement, que c'était absolument impossible, étant donné la nature des pressions présumées exercées.

Ce qui est arrivé, c'est que quelqu'un qui a travaillé avec l'un de ces surveillants supérieurs a comparu devant notre comité lors d'une séance à huis clos et a déclaré au comité, en étant parfaitement conscient de la gravité de ses propos, que son surveillant lui avait dit qu'ils étaient soumis à ce genre de pressions, à ce genre de manipulation que j'ai qualifié de tentative pour bâillonner ou museler les témoins. Aucun membre du comité n'a mis le moins en doute la véracité ou la crédibilité de ces propos. Personne n'a dit qu'il pouvait avoir déformé les faits, que sa mémoire lui jouait peut-être des tours ou qu'il pouvait avoir mal compris. Les membres du comité étaient libres de l'interroger au besoin. Ils ne l'ont pas fait.

Le seul fait que l'agent de libération conditionnelle, un fonctionnaire sérieux et dévoué, ait jugé bon de soulever cette question auprès des membres de notre comité donne à penser, à mon avis, qu'il y a eu bel et bien atteinte aux privilèges des députés en ce qui a trait à la question de la preuve et de la preuve directe.

• (1540)

Je voudrais maintenant dire quelques mots seulement de la première allégation que j'ai faite au sujet du transfert de M. Avery. On a prétendu que tout s'était bien terminé parce qu'Avery avait participé à une conférence téléphonique avec les membres du comité et cela, à partir du pénitencier de Kingston. On a aussi prétendu que parce que, en tant que membre du comité, je m'étais entretenu avec Avery, cela voulait dire qu'il n'y avait pas eu de tentative de manipulation. Cela soulève deux points clés.

D'abord, les autres membres du comité des détenus ne savaient même pas, jusqu'à ce que je les en informe une heure avant la conférence, qu'Avery, membre clé de ce comité, allait y participer. Ensuite, Avery lui-même ne savait pas avant que je l'en informe qu'il allait pouvoir communiquer avec les membres du comité.

Le dernier point, qui est à bien des égards le plus grave, c'est que, à l'instar des autres témoins, Avery avait besoin d'un certain temps pour se préparer convenablement à présenter ses doléances à notre comité. Il avait besoin de ses nombreux documents. Après avoir été transféré de Millhaven au pénitencier de Kingston, il n'a pas eu une seule fois plus d'une seule

feuille de papier en main. Ses documents étaient restés à Millhaven, ce qui arrangeait les autres. C'est seulement ce matin-là, lorsque j'ai insisté pour que ses documents soient transférés pour me permettre d'obtenir l'autorisation d'en consulter certains qu'on les lui a fait parvenir. C'est littéralement pendant qu'il parlait au téléphone avec les membres du comité qu'on lui a apporté ses documents dans une boîte. Il a ouvert la boîte, il a regardé à l'intérieur et il a remarqué que quatre ou cinq de ses classeurs avaient disparu.

C'est grave et il est ridicule de prétendre qu'il a pu communiquer sous prétexte qu'il a pu parler au téléphone.

Voici ma toute dernière remarque. On a laissé entendre que la tradition du huis clos n'avait pas été respectée, ce à quoi je réponds ceci. Comme tous les autres membres du comité, j'admets qu'il importe de respecter les témoins qui comparaissent devant le comité dans une séance à huis clos. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé directement à la personne qui a prétendu avoir fait l'objet de menaces de la part de son surveillant et avec d'autres témoins immédiatement après. Je leur ai dit que je considérais cela comme très grave, et mes collègues aussi. J'ai demandé s'il conviendrait de soulever la question publiquement, à la Chambre des communes. J'ai reçu la permission de cette personne et de l'autre personne à qui j'en ai parlé. Cet homme a dit qu'il espérait que la question serait soulevée publiquement parce que les conséquences de cette situation le préoccupaient beaucoup. Cela dit, il me semble qu'on peut écarter la supposition qu'une inconvenance ait été commise.

Je ne fais aucun commentaire sur l'autre sujet qui a été soulevé aujourd'hui durant la période des questions et sur certaines autres allégations faites au sujet des renseignements fournis à notre comité. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) peut s'en occuper, c'est son rayon. Cependant, dans l'édition d'hier du *Whig-Standard*, le représentant régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada a fait certaines déclarations très importantes au sujet de ce deuxième aspect de la rencontre. Je terminerai mes commentaires en portant ces renseignements à l'attention de la présidence et je transmettrai copie de cet article à Votre Honneur.

M. Bob Boucher, représentant régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, a déclaré ce matin au *Whig-Standard* de Kingston qu'il avait reçu la semaine dernière des plaintes de personnes travaillant à divers échelons des Services correctionnels du Canada selon lesquelles des cadres supérieurs tentaient d'influencer les témoins qui devaient comparaître devant le comité parlementaire. On s'est plaint, selon M. Boucher, du fait que:

«ceux qui devaient comparaître devant le comité aient été triés sur le volet pour la plupart et qu'on leur ait conseillé d'éviter toute critique dans leurs commentaires.»

Il a dit souhaiter que le comité «tienne compte du fait que ceux qui formulaient des critiques s'exposaient à des représailles indirectes.»